

4.b Documents graphiques
 Commune de Virigny
 INTERCOMMUNAL
 Département de l'Orne (61)
 Zone PLU - Nord

Échelle = 1 : 5 000

Information : Adresse : Argentan
 61300 Argentan
 02 33 70 21 21

- Légende :**
- UA Zone PLU
 - Parcs / Jardins / Vignes / Vergers au titre du L. 123-1-5-III-2° du Code de l'Urbanisme
 - Haies / Alignement d'arbres au titre du L. 123-1-5-III-2° du Code de l'Urbanisme
 - Cônes de vue à préserver au titre du L. 123-1-5-III-2° du Code de l'Urbanisme
 - Espaces Boisés Classés au titre du L. 130-1° du Code de l'Urbanisme
 - Emplacements Réservés
 - Linéaires communaux au titre du L. 130-1° du Code de l'Urbanisme
 - Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre du L. 123-1-5-IV-6° du Code de l'Urbanisme

Liste des emplacements réservés :

N°	Désignation	Surface	Commune	Restrictions
1	Emplacement réservé	200 m ²	Argentan	Commune
2	Emplacement réservé	30 m ²	Argentan	Commune
3	Emplacement réservé	40 m ²	Argentan	Commune
4	Emplacement réservé	40 m ²	Argentan	Commune
5	Emplacement réservé	1 000 m ²	Argentan	Commune
6	Emplacement réservé	1 000 m ²	Argentan	Commune
7	Emplacement réservé	1 000 m ²	Argentan	Commune
8	Emplacement réservé	1 000 m ²	Argentan	Commune
9	Emplacement réservé	1 000 m ²	Argentan	Commune
10	Emplacement réservé	1 000 m ²	Argentan	Commune
11	Emplacement réservé	1 000 m ²	Argentan	Commune
12	Emplacement réservé	1 000 m ²	Argentan	Commune
13	Emplacement réservé	1 000 m ²	Argentan	Commune
14	Emplacement réservé	1 000 m ²	Argentan	Commune
15	Emplacement réservé	1 000 m ²	Argentan	Commune
16	Emplacement réservé	1 000 m ²	Argentan	Commune
17	Emplacement réservé	1 000 m ²	Argentan	Commune
18	Emplacement réservé	1 000 m ²	Argentan	Commune
19	Emplacement réservé	1 000 m ²	Argentan	Commune
20	Emplacement réservé	1 000 m ²	Argentan	Commune
21	Emplacement réservé	1 000 m ²	Argentan	Commune
22	Emplacement réservé	1 000 m ²	Argentan	Commune
23	Emplacement réservé	1 000 m ²	Argentan	Commune
24	Emplacement réservé	1 000 m ²	Argentan	Commune
25	Emplacement réservé	1 000 m ²	Argentan	Commune
26	Emplacement réservé	1 000 m ²	Argentan	Commune
27	Emplacement réservé	1 000 m ²	Argentan	Commune
28	Emplacement réservé	1 000 m ²	Argentan	Commune
29	Emplacement réservé	1 000 m ²	Argentan	Commune
30	Emplacement réservé	1 000 m ²	Argentan	Commune
31	Emplacement réservé	1 000 m ²	Argentan	Commune
32	Emplacement réservé	1 000 m ²	Argentan	Commune
33	Emplacement réservé	1 000 m ²	Argentan	Commune
34	Emplacement réservé	1 000 m ²	Argentan	Commune
35	Emplacement réservé	1 000 m ²	Argentan	Commune
36	Emplacement réservé	1 000 m ²	Argentan	Commune
37	Emplacement réservé	1 000 m ²	Argentan	Commune
38	Emplacement réservé	1 000 m ²	Argentan	Commune
39	Emplacement réservé	1 000 m ²	Argentan	Commune
40	Emplacement réservé	1 000 m ²	Argentan	Commune

- 1AUh1 : Zone d'urbanisation future (court / moyen terme) à vocation habitat en milieu urbain
- 1AUh2 : Zone d'urbanisation future (court / moyen terme) à vocation habitat en milieu rural
- 2AUh : Zone d'urbanisation future (long terme) à vocation d'activités économiques
- 2AUu : Zone d'urbanisation future (long terme) à vocation d'activités économiques
- 2AUz : Zone d'urbanisation future (long terme) à vocation d'activités économiques
- A : Zone agricole
- Ah : Zone agricole bâtie permettant l'évolution limitée des habitations de tiers
- Ahp : Zone agricole bâtie présentant un intérêt patrimonial et permettant l'évolution limitée des habitations de tiers
- Al : Zone agricole inconstructible pour des motifs paysagers et de limitation des nuisances
- N : Zone naturelle
- Nd : Zone de compostage
- Nha : Zone naturelle occupée par des activités équestres
- Nj : Zone naturelle de jardins
- Ns : Zone naturelle sportive (équipements)
- Nz : Zone de l'aérodrome
- UAa : Centre-ville d'Argentan
- UAb : Centres-bourgs ruraux et faubourgs, en extension du centre-ville d'Argentan
- UBa : Quartiers pavillonnaires d'Argentan
- UBb : Secteurs de grands ensembles
- UBc : Quartier des Trois Croix
- UBd : Quartiers pavillonnaires en dehors d'Argentan
- UE : Zone à vocation d'équipements collectifs et d'intérêt général
- UM : Caserne Lescoq
- UP : Centre de détection
- UT : Zone à vocation d'équipements touristiques
- UZ : Aire d'accueil des gens du voyage
- UZL : Zone à vocation d'activités économiques
- UZU : Zone à vocation d'activités économiques - orientation logistique

- Zones 1AUh1 - 1AUh2 - 2AUh
- Zones 1AUz - 2AUz
- Zones 2AUu
- Zones A
- Zones Ah - Ahp - Nh - Nhp
- Zones Al
- Zones N
- Zones Nha
- Zones Nj
- Zones Ns
- Zones Nt
- Zones Nv
- Zones UAa
- Zones UAb
- Zones UBa
- Zones UBb
- Zones UBc
- Zones UBd
- Zones UBe
- Zones UE
- Zones UM
- Zones UP
- Zones UT
- Zones UV
- Zones UZ - UZL

Commune de Guéprei

